



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014 A 17 HEURES 00  
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU  
(Sur convocation du 27 novembre 2014)**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de délégués : 8  
En exercice : 8  
Présents : 6  
Absents excusés : 2

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr Michel HANNI, Mr Guillaume BONNARD, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Mr Rubens LUCIANI.

**ABSENT EXCUSE:** Mr Olivier BONNARD, Mr Raymond BERNET.

Mr le Président ouvre la séance à 17h00 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2014.**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

**I. Travaux supplémentaires rue du Port à Malville**

Mr le Président rappelle que le 17/06/2013, un devis a été signé pour un montant de 4 110.16 € HT pour des travaux de remplacement de conduites eaux usées rue du Port à Malville (commune de Creys-Mépieu).

Lors de la réalisation des travaux par l'entreprise BORDEL, il s'est avéré nécessaire de faire des modifications de la profondeur du réseau ainsi que la dépose d'une canalisation découverte suite aux sondages.

Un nouveau devis a donc été établi le 06/10/2014 prenant en compte les travaux supplémentaires pour un montant total de 18 271.67€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer le devis pour un montant de 18 271.67 € HT.
- **CHARGE** le Président de demander une subvention à la commune de Creys-Mépieu.

## **II. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec SINBIO**

Mr le Président rappelle qu'un marché a été signé pour un montant de 14 110 € HT avec le bureau d'études SINBIO pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement d'une conduite d'eaux usées dans le centre de Creys.

Des travaux pour le remplacement d'une conduite au niveau du camping ont été intégrés au marché de travaux. Il est donc nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre par le biais d'un avenant pour un montant de 2 235 € HT.

Le nouveau montant du marché est donc porté à 16 345 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

**-AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 2 235 € HT.

## **III. Ouverture des crédits d'investissement 2015 avant le vote du budget**

Mr le Président explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, le syndicat peut, par délibération du conseil, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Il rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales:

Article L1612- Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mr le Président propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2015 des dépenses d'investissement suivantes : chapitre 23 (931 061 \* 25 %) = 232 765 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

**-APPROUVE** l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2015 pour des dépenses d'investissement.

## **IV. Orientations budgétaires 2015**

Mr le Président fait part de ses inquiétudes face à l'analyse du budget de fonctionnement du syndicat. L'exercice 2013 laissait déjà apparaître un déficit de 20 000 € qui a été comblé par l'excédent antérieur. Les travaux d'investissement lourds se répercutent chaque année un peu plus en amortissement dans le budget de fonctionnement. Parallèlement la subvention annuelle de la CCPC décroît chaque année.

Le conseil syndical du mois de janvier 2015 sera consacré au budget, dans cette attente quelques pistes sont évoquées :

- Augmentation du prix de l'eau : une augmentation a été appliquée au 01/07/2014 mais qui s'avère insuffisante.
- Assujettissement à la TVA : cela implique le passage en facturation directe et donc des coûts supplémentaires.
- Elargissement du champ de compétences du syndicat : comme la prise de la compétence eaux pluviales.
- Elargissement du périmètre du syndicat : avec les communes de Bouvesse et Courtenay qui rejettent déjà une partie de leurs eaux usées à la station de la Fouillouse.
- Diminution des prestations incluses dans le contrat Véolia, notamment les curages des lagunes.

Parallèlement un point est fait sur les investissements à venir.

Les grosses opérations à réaliser sur ce mandat ont maintenant été identifiées, mais elles ne pourront pas toutes être réalisées.

Pour 2015, les objectifs sont :

- Terminer les opérations lancées en 2014, à savoir la mise en séparatif de la RD 517 à Passins et le remplacement de deux conduites sur Creys-Mépieu.
- Financer des études sur les lagunes : éventuelle suppression de la lagune de Concharbin et Crevières, réfection des lagunes de Passins et Creys Village.

A partir de ce travail, une programmation sera établie afin que les communes soient traitées équitablement.

Concernant les lagunes, Mr le Président présente le système développé par la société Aquago. Cette dernière propose des aérateurs solaires permettant grâce au brassage et à l'aération de la lagune d'augmenter sa capacité de traitement et de rétablir un fonctionnement normal. Mr le président a rendez-vous le 15/12/2014 avec le responsable départemental de la société pour une visite sur site ainsi qu'une étude sur les possibilités de mise en œuvre.

Cela pourrait être une solution transitoire sans gros investissement (possibilité de location des appareils) et permettrait de retarder l'échéance de la construction d'une nouvelle lagune.

## **V. Point sur les travaux en cours**

### **1/ Remplacement de deux conduites sur la commune de Creys (village et camping) :**

Les travaux sont suspendus pour l'hiver. La partie des travaux au niveau du camping est terminée. Un premier contrôle caméra a été effectué et laisse apparaître une entrée d'eau au niveau du regard qui se trouve à l'angle du camping. Une intervention future sera nécessaire.

Du côté de la mairie, les travaux sont stoppés. Il reste un tiers de la conduite à réaliser. Suite aux désaccords des propriétaires riverains, le tracé initial a dû être modifié, ce qui impose de travailler dans des zones humides. Les travaux recommenceront lorsqu'il fera plus sec.

### **2/ Mise en séparatif du réseau sur la RD517 à Passins :**

Les travaux seront interrompus d'ici 15 jours. La partie jusqu'aux feux sera terminée. Le déversoir d'orage a été repris.

Suite aux travaux, il s'avère nécessaire de retravailler sur la lagune pour un meilleur raccord entre les bassins. Un devis a été demandé à l'entreprise Bordel pour une intervention la semaine prochaine.

La reprise des travaux est prévu pour le 05/01/2015 pour la réalisation de la tranche « feux-Mairie ».

\* \* \*  
\* \*  
\*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.